

**Service à compétence nationale de Compiègne et Blérancourt
Déménagement des services de l'administration et de la conservation**

1 - Objectifs

Installer les services dans des locaux rénovés, adaptés offrant de meilleures conditions de travail aux personnels.

2 - Services - nombre d'agents concernés

- Direction : 5
- Secrétariat général : 6
- Conservation : 8
- Développement culturel : 5
- Travaux : 4

Les bibliothèques et centres de documentation, archives restent en RdC où elles seront regroupées et étendues. Le poids des compactus ne permet pas de les installer dans les étages.

Le poste de travail de la chargée de mission actuellement installée dans les bureaux provisoires de l'entresol du RdC de l'aile de la Reine sera positionné au RdC de l'aile du milieu.

3 - Implantation des services sur deux niveaux

La répartition des services tient compte des liaisons fonctionnelles.

Les prévisions d'affectation sont indiquées sur les plans joints

4 - Préparation du déménagement

Un groupe projet, composé des acteurs du déménagement et des services concernés, a été mis en place en octobre 2017.

Ont été abordé notamment les équipements de sécurité et de sûreté, les besoins nouveaux en mobilier et équipements bureautiques, la signalétique informative et directionnelle, les éclairages, la protection contre le soleil.

Tous les personnels concernés ont été interrogé sur leur souhait concernant la mise en cartons de leurs dossiers. Certains, pour des raisons de confidentialité ou de praticité, ont choisi de mettre en cartons et ré-installer leurs dossiers eux-mêmes.

Les membres du CHS-CT ont visité les futurs bureaux le **12 octobre 2017** et ont émis leurs observations qui ont été intégrées dans le projet d'affectation.

Le service de médecine de prévention, représenté par son ergonome et son infirmière, a visité les locaux le **28 février 2018** en présence de l'assistant de prévention, de deux représentants du CHS-CT et du secrétaire général, pour proposer l'implantation des bureaux en amont du déménagement.

Le projet a été présenté au CHS-CT local du **16 mars 2018** qui l'a approuvé par :

- 4 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention.

5 - Le déménagement

La prestation sera assurée par une entreprise titulaire d'un marché public conclu auprès de l'UGAP.

Le déménagement pourrait être organisé semaine 20.

Les mobiliers et œuvres issus des collections seront transportés par un prestataire spécialisé.

Un message sur le réseau Internet du MC sera diffusé pour indiquer l'indisponibilité des services pendant cette période.